Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_032-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_032

OBJET : DOTATIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Dans le cadre du budget scolaire, deux dotations forfaitaires participent au financement de l'école Jules Verne et sont définies en fonction d'un montant par élève :

- la dotation « fournitures et matériels pédagogiques » qui permet à l'école d'acquérir les fournitures et matériels nécessaires à la mise en œuvre du programme scolaire et aux apprentissages tout au long de l'année et qui est prise en charge directement sur le budget général de la commune.
- la dotation « activités scolaires » qui permet à l'école de participer à des activités dans ou hors de l'école pour compléter les apprentissages des élèves (intervenant extérieur, sortie scolaire, activité sportive).

Les montants des dotations par élève proposés par la commission Enfance Jeunesse pour 2025 sont les suivants :

- dotation « fournitures et matériels pédagogiques » : 66 € ;
- dotation « activités scolaires » : 16 €.

La dotation « activités scolaires » est versée à la coopérative scolaire, permettant une utilisation plus souple pour l'école.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE les montants des dotations proposés ci-dessus ;
- DECIDE de verser directement à la coopérative scolaire la dotation « activités scolaires » pour un montant de 1 968 € (123 élèves x 16 €). La Directrice de l'école devra rendre compte de l'utilisation de cette dotation en fin d'année.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_033-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_033

OBJET : DÉTERMINATION DU MONTANT 2025 DU COÛT D'UN ÉLÈVE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE ET PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Au vu de l'évolution des coûts attendus en 2025 pour l'école Jules Verne et de l'évolution des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2024, il est proposé de fixer le montant de la participation par élève à 880 €. Pour rappel, le montant pour 2024 était de 820 € par élève.

Ce montant servira de base aux dépenses qui seront effectuées pour l'école Jules Verne au budget primitif 2025 et pour la participation qui est exigée aux communes extérieures ne disposant pas d'école publique dont les enfants y résidant sont scolarisés à l'école Jules Verne au 1er janvier 2025 :

- Commune de Saint André Goule d'Oie : 2 enfants scolarisés soit une participation de 1 760 € (880 € x 2 enfants) ;
- Commune de La Rabatelière : 7 enfants (dont 1 enfant à compter du 24 février) scolarisés soit une participation de 6 015 € (880 € x 6 enfants et 735 € x 1 enfant (prorata à compter du 24 février));
- Commune de Chauché : 6 enfants scolarisés soit une participation de 5 280 € (880 € x 6 enfants) ;
- Commune de Bazoges-en-Paillers : 1 enfant scolarisé soit une participation de 880 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le montant de la participation de 880 € par élève pour 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, en application de l'article L. 212-8 du code de l'éducation, à accomplir toute formalités et signer tout document pour demander aux communes extérieures concernées de participer au financement de l'école pour un montant de 880 € par élève.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_034-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_034

OBJET : SUBVENTION 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVÉE NAZARETH

Pour l'année 2025, la commune doit déterminer le montant de la participation à l'école privée Nazareth. Celui-ci est basé sur le coût par élève de l'école publique Jules Verne qui a été arrêté à la somme de 880 € par le Conseil Municipal par délibération n°2025_033 du 28 avril 2025.

Pour rappel, la participation financière ne s'applique que pour les élèves domiciliés sur la commune et dans les villages limitrophes de Saint André et Montaigu-Vendée en application de la délibération du 23 mars 2009 (villages concernés : Le Coin, La Racinauzière, La Mancelière, Le Peux, La Maison-Neuve du Peux, La Roche-Mauvin pour St-André Goule d'Oie (la commune de Saint-André Goule d'Oie verse une participation financière à la commune pour les élèves concernés) + Boisse et La Gerverie pour Montaigu-Vendée (pas d'élève concerné en 2025)).

Sur une base de 235 élèves concernés scolarisés à l'école Nazareth, cela représente une somme prévisionnelle de 206 800 €. Cette subvention sera versée en trois fois dans l'année sur présentation d'un état des inscriptions fourni par la Direction de l'école, permettant d'ajuster son montant au nombre d'élèves constatés à chaque demande de versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le montant de la participation à l'école privée Nazareth sur la base du coût élève fixé à 880 €, soit pour une base de 235 élèves, un montant global de participation de 206 800 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_035-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_035

OBJET : PÔLE ENFANCE JEUNESSE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dans la continuité de l'avant-projet définitif validé lors de la séance du 9 décembre 2024, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance et valider le projet et le Dossier de Consultation des Entreprises du Pôle Enfance-Jeunesse.

Les principales caractéristiques du projet reprennent l'ensemble de celles validées dans l'avant-projet définitif pour cette construction de plain-pied, en ossature bois, avec l'objectif d'obtenir le label biosourcé.
Le marché de travaux sera décomposé en 17 lots, pour un montant estimatif global de 1 817 500 € HT.

Lot	Intitulé
01	TERRASSEMENTS / VRD / ESPACES VERTS
02	GROS-ŒUVRE
03	CHARPENTE BOIS ET BARDAGES
04	COUVERTURE SECHE
05	COUVERTURE – ETANCHEITE
06	SERRURERIE
07	MENUISERIES EXTERIEURES
08	ETANCHEITE A L'AIR
09	MENUISERIES INTERIEURES
10	PLATRERIE – ISOLATION
11	FAUX-PLAFONDS
12	REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES
13	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
14	PEINTURE
15	ELECTRICITE
16	CHAUFFAGE – VENTILATION
17	PLOMBERIE - SANITAIRES

L'analyse des offres tiendra compte de 2 critères :

- la valeur technique pour 60%
- le prix pour 40 %

Il est prévu également une possibilité de négociation pour chaque lot, non obligatoire.

La consultation sera lancée début mai, pour une attribution après analyse, début juillet, afin de permettre un lancement effectif des travaux fin août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet et le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de construction du Pôle Enfance Jeunesse sur la base du montant estimatif global ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités pour la consultation des entreprises et à signer le marché à l'issue de la procédure de consultation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_036-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_036

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS

L'aide aux maires bâtisseurs, dans le cadre du fonds vert, vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain. L'objectif est de produire rapidement des logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Les modalités d'octroi privilégient des opérations vertueuses, au niveau des modes constructifs (via le respect obligatoire de la réglementation environnementale RE 2020 ou le soutien aux opérations de transformations immobilières) comme au niveau de la densité, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace dans une logique de sobriété. Cette aide doit permettre aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, CCAS, etc.) et est affectée en section d'investissement du budget.

Les « porteurs de projet » éligibles sont toutes les communes présentant des besoins en logements ou nécessitant un soutien particulier pour la production de logements, notamment les communes engagées avec l'Etat dans une démarche partenariale d'aménagement ou un programme national de revitalisation de territoire de l'ANCT (ex : PVD et ORT pour notre commune).

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, avec une mise en chantier effective d'ici le 30 juin 2027.
Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- une aide socle de 1 000 € à 2 000€ par logement ;
- un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés les communes) ;

• un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale (répondant aux définitions prévues aux R. 171-2 ou 171-3 du code de la construction et de l'habitation, ou aux labels « bâtiment biosourcé » ou « basse consommation en rénovation »)

Les différents bonus sont cumulables.

Les montants sont retenus par le représentant de l'État en fonction des besoins de la commune en matière d'équipements publics, du besoin de soutien du territoire ou de la vitesse de réalisation de l'opération.

Concernant notre commune, plusieurs opérations de création de logements pourraient être éligibles dans le cadre de ce dispositif :

- Espace des Jardins : création de 28 logements sociaux, dont 8 destinés à l'habitat inclusif, en dent creuse en cœur de bourg
- Îlot CEPPE : création de 10 logements et réhabilitation d'1 logement en lieu et place d'une friche commerciale et d'immeubles en l'état d'abandon
- Rue des Rosiers : projet de création de 2 logements en dent creuse
- Maison Botton : réhabilitation d'une maison à l'état d'abandon en 3 logements à vocation sociale.

Par ailleurs, dans le même temps, pour faire face à l'accroissement de la population et à de nouveaux besoins de services, la commune a programmé dans son plan pluriannuel d'investissements plusieurs projets d'investissement structurants :

- requalification et sécurisation des déplacements sur le secteur Centre-Bourg Nord ;
- création d'un pôle Enfance-Jeunesse pour répondre aux besoins d'accueil de loisirs, au développement d'actions en direction de la jeunesse et de la parentalité ;
- agrandissement de la bibliothèque, au sein du futur pôle culturel de l'Espace Saint-Joseph ;
- réhabilitation de la salle omnisport du complexe sportif du Trophée Mondial, pour faciliter l'accueil du public et permettre le développement de la pratique sportive pour tous.

Considérant l'engagement de la commune avec l'État dans une démarche partenariale d'aménagement dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) en cœur de bourg,
Considérant la forte demande de logements constatées sur la commune depuis plusieurs années, notamment concernant les logements sociaux, avec plus de 240 demandes de logements sociaux en cours sur la commune dont plus d'un tiers plaçant notre commune en choix n°1 ou 2,
Considérant la volonté réaffirmée du Conseil municipal d'accélérer le développement des logements sur la commune, notamment par l'appui aux projets en cours cités ci-dessus, situé dans l'enveloppe urbaine de la commune, en renouvellement urbain ou en dent creuse,
Considérant l'augmentation marquée de la population constatée lors du dernier recensement réalisé en 2024,
Considérant les projets de développement de service et d'équipements cités ci-dessus et rendus nécessaires par cette augmentation de la population, et les projets à venir tels qu'envisagés au sein du programme Petite Ville de Demain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE que les besoins et projets de notre commune répondent pleinement aux critères de l'Aide aux Maires Bâtisseurs décidée par l'État ;
- DECIDE ainsi de solliciter auprès de l'État l'aide financière la plus élevée possible au titre du fonds verts - Aide aux Maires bâtisseurs ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document et à procéder à toute démarche concernant cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_037-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine et SALAÜN Paul à SALAÜN Eric

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_037

OBJET : ÎLOT CEPPE : CONVENTION AVEC VENDÉE HABITAT

Par délibération du 15 janvier 2024, le Conseil municipal avait validé le principe d'un partenariat avec Vendée Habitat pour porter le projet de réhabilitation de la friche commerciale de l'îlot CEPPE.
Dans ce cadre, suite aux premières programmations financières établies par Vendée Habitat, il est proposé à la commune de signer la convention portant engagement des parties pour la réalisation de commerces et de logements.
La délibération du 15 janvier 2024 prévoyait une validation du Conseil municipal pour les modalités techniques et financières du portage de la construction par Vendée Habitat.

Ainsi, la convention prévoit la réalisation des travaux pour les commerces et les logements par Vendée Habitat.
Concernant les commerces, le prix de vente prévisionnel livré brut est estimé à 2 458 € TTC /m² soit un prix de vente total approximatif de 885 117 € TTC pour une surface de plancher de 360 m². La cession se ferait à l'issue de la construction, soit en totalité à la commune, soit par démembrement de propriété, en lien avec Métropolis, qui achèterait la valeur usufruit pour 35 %, la commune réglant la valeur de nue-propriété de 65 %, une rétrocession de l'usufruit intervenant au profit de la commune à l'issue d'une période de 25 ans.

Concernant les logements, 10 seraient créés et 1 serait réhabilité et tous resteraient propriété de Vendée Habitat. Afin d'équilibrer le projet, dans l'attente de savoir s'il serait éligible pour des subventions (notamment le PDLA par le Département de la Vendée à compter de 2026 et les subventions DTER/DSIL), la commune s'engagerait à apporter une aide à l'équilibre afin que les fonds propres de Vendée Habitat soient limités à 50 000 € par logement. Cela représente une aide estimée à environ 15 000 € par logement pour les logements neufs et 2 500 € par logement pour le logement réhabilité, soit une aide totale potentielle de 152 500 €.

Par ailleurs, la commune porterait également l'aménagement de l'impasse Monseigneur Martin située au cœur du projet.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 085-218500650-20250428-2025_037-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les modalités proposées dans le cadre de la convention d'engagement ;
- VALIDE la convention portant engagement avec Vendée Habitat pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot CEPPE ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_038-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SALAÜN Paul ; SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_038

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Suite à la mise en place de la Charte de la vie associative et dans le cadre des nouvelles modalités de demande de subvention, plusieurs dossiers de demande de subventions ont été soumis à la validation du Conseil municipal. Chaque association concernée a été rencontrée préalablement à l'instruction de leur demande.

Suite à cette présentation des différentes demandes, après en avoir délibéré pour chacune des propositions effectuées détaillées ci-dessous, le Conseil municipal :

- VALIDE les décisions d'attribution de subventions présentées dans le tableau ci-dessous, précisant le contenu de la décision, la motivation de cette décision et le détail des votes :

Nom de l'association	Décision d'attribution	Motivation de la décision	Votes
Twirling Club Fulgentais	Pas de subvention	*Les critères ne sont pas suffisants notamment le nombre d'adhérents de la commune. La demande est redirigée vers la Communauté de Communes*	Unanimité
Club Nature La Cicadelle	Pas de subvention	*Mise à disposition gratuite d'un bureau, d'un local de stockage et de la salle de réunion*	Unanimité
Saint-Louis Générale	Pas de subvention	*Remplacement de la chambre froide de la salle du Trophée Mondial*	Unanimité
BCCFV Basket	800 €	*Apport d'une aide pour soutenir la formation des apprentis pour une année*	Unanimité

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_039-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SALAÜN Paul ; SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_039

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AU BUDGET DU CCAS ET AU BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2025 au C.C.A.S (Centre Communal d'Action Social) et au budget annexe « Locations Diverses », pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65, selon le tableau ci-après :

Article 657362 – CCAS	**7 000 €**
Article 657363 – Budget annexe « Locations Diverses »	**25 000 €**

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE l'attribution des subventions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_040-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SALAÜN Paul ; SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_040

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU/EP – IMPASSE MGR MARTIN ET CITÉ DU BOIS FOUCAUD

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune de Chavagnes-en-Paillers en matière de gestion des eaux pluviales.

Considérant le besoin de réhabiliter les réseaux d'assainissement d'eaux usées impasse Monseigneur Martin et rue du Bois Foucaud à Chavagnes-en-Paillers dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il a été proposé de reprendre l'ensemble des réseaux conjointement avec la commune, en incluant les réseaux d'eaux pluviales, également fortement dégradés. Ces travaux pourraient intervenir conjointement afin d'optimiser les coûts d'intervention avec l'intervention d'une seule entreprise dans le cadre d'un groupement de commande.

D'un point de vue administratif, une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et il attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera son propre marché.
En parallèle, des subventions pourront être sollicitées auprès de l'ensemble des financeurs.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADHERE au groupement de commandes entre la Communauté de communes et la Commune pour les travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP situés imp. Mgr Martin et rue du Bois Foucaud ;
- DESIGNE la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement et autorise le lancement des procédures de consultation ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer la convention de groupement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_041-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SALAÜN Paul ; SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_041

OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR L'ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Il est proposé de signer une convention avec le SyDEV pour permettre l'acquisition d'un radar pédagogique mobile (radar autonome sur alimentation solaire, avec message d'alerte et comptage de vitesse dans les 2 sens de circulation). Ce radar permettra d'effectuer des comptages de vitesse dans différents points de la commune, et notamment dans les villages limités à 50 km/h.

L'acquisition du matériel se ferait via le SyDEV, dans la cadre de la compétence transférée « signalisation lumineuse ». La participation de la commune est de 70 % du montant HT de l'acquisition du radar, soit un montant maximal de 2 573 €.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la convention proposée par le SyDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 085-218500650-20250428-2025_042-DE

CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÜN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÜN Eric, SALAÜN Paul ; SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à MICHAUD Annie, FRADIN Camille à SIREAU Sandrine

Absents : CAREIL Marie-Thérèse, HUVELIN Jean-Marie et JULIEN Fabrice,

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désignée secrétaire de séance.
M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_042

OBJET : CONVENTION AVEC VENDÉE NUMÉRIQUE POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UNE PASSERELLE LORA SUR L'EGLISE

Dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale, l'exploitation du système d'information et la maintenance d'un réseau très bas débit LoRa et d'un cœur de réseau y compris la maintenance, Vendée Numérique sollicite l'autorisation de la Commune pour implanter une passerelle de type Lora, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs.

Il est proposé au Conseil municipal de valider avec Vendée Numérique pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LORA sur l'Eglise.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la convention proposée par Vendée Numérique ;
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours» accessible par le site Internet www.telerecours.fr